



<http://www.lyoncapitale.fr/journal/univers/Actualite/Prets-toxiques/L-opposition-prevoit-400-millions-de-surcout-pour-le-departement-du-Rhone>

L'opposition prévoit 400 millions de surcoût pour le département du Rhône

Par Emmanuelle Sautot



MaxPPP

EXCLUSIF- Michel Mercier, président du conseil général du Rhône, annonce une facture de 30 millions d'euros de surcoût liés aux prêts toxiques. Le groupe socialiste va beaucoup plus loin et affirme qu'il faudra déboursier 370 millions d'euros supplémentaires.

Le groupe socialiste, au conseil général du Rhône, travaille depuis plusieurs mois sur l'état des finances de l'hôtel du département. Après les révélations de Lyon Capitale, début novembre, sur les 100 millions de surcoût au conseil général, l'opposition va beaucoup plus loin. D'après nos informations, leur estimation avoisine désormais les 400 millions d'euros, soit quatre années de budget d'aide aux personnes âgées dans des établissements spécialisés. L'estimation, qui correspond à une moyenne pondérée, prendrait en compte cinq scénarios différents : de la situation la plus favorable à la plus défavorable. Cela concernerait sept emprunts toxiques, tous souscrits chez Dexia, dont cinq seraient considérés comme « très toxiques » pour un montant de 483 millions d'euros (54% de la dette). Le conseil général du Rhône semble être l'un des plus touchés de France par la dette toxique. Dans le département de l'Ain voisin, les élus ont signé pour 205 millions d'euros de prêts structurés (45% de la dette) pour un surcoût de 2 millions d'euros.

Une bataille de chiffres

Depuis un mois, les responsables de l'exécutif et les membres de l'opposition du département s'affrontent sur le montant des surcoûts liés aux prêts toxiques. Michel Mercier avait évoqué une facture de taux d'intérêts de 30 millions d'euros pour 150 millions d'euros de contrats toxiques. En novembre, Max Vincent, rapporteur général du budget au conseil général, a revu ses calculs à la hausse : 376 millions de prêts toxiques auraient été souscrits avec des surcoûts inférieur à 30 millions. Au conseil général, la bataille des chiffres a commencé.